

Commune de LANCRANS

DEPARTEMENT DE L'AIN - ARRONDISSEMENT DE NANTUA - CANTON DE BELLEGARDE

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2018

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 29 mai 2018

**Président** : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Mesdames Françoise DUCRET - Marie-Line VISTALLI - Marie PEREIRA - Régine LANÇON - Catherine LÉVRIER - Marjorie MONLOUBOU Messieurs Christophe MAYET - Jean-Marc COUTURIER - Christian DECHELETTE- Hervé PERRIN-CAILLE - Benjamin VIBERT
<b><i>Excusés</i></b>	Marie PEREIRA donne pouvoir Marie-Line VISTALLI Bernard DUBUISSON donne pouvoir à Marjorie MONLOUBOU Dominique SCHICKER donne pouvoir à Jean-Marc COUTURIER Fabienne CESAR donne pouvoir à Catherine LÉVRIER
<b><i>Absent</i></b>	Guy BEAUREPAIRE
<b><i>Secrétaire de séance</i></b>	Jean-Marc COUTURIER
<b><i>Conseillers en exercice : 15</i></b>	Présents : 11      Votants : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance. M. Jean-Marc COUTURIER est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 7 mai 2018
2. Présentation du projet « Ecole numérique » en présence de Monsieur LIOGIER D'ARDHUY, Directeur de l'école publique de Lancrans
3. Cantine et garderie : fonctionnement année scolaire 2018/2019
4. Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) – Modification des statuts
5. Avis sur la demande d'enregistrement en Préfecture de la commune de Châtillon-en-Michaille en vue d'exploiter une déchetterie sur son territoire
6. Comptes rendus des commissions
7. Questions diverses

## **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 7 mai 2018**

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 7 mai 2018.

## **2. Présentation du projet « Ecole numérique » en présence de Monsieur LIOGIER D'ARDHUY, Directeur de l'école publique de Lancrans**

Monsieur LIOGIER D'ARDHUY, Directeur de l'école publique de Lancrans présente le projet d'école numérique pour l'école de Lancrans accompagné de Madame Sophie DUMORTIER, Professeur des écoles sur les communes de Lancrans, Châtillon en Michaille et Chézery et chargée de travaux sur les différentes écoles déjà équipées.

Le projet porté par l'école de Lancrans a pour but de faire rentrer les élèves dans l'ère du numérique avec quelques exemples :

- La tablette enseignant : pour une interaction avec les élèves avec des applications dans tous les domaines (sciences avec microscope, 3D, visionneuses)
- La tablette élève : permet la mise en place de tableaux de progrès, suivi de travaux en maternelle, etc.
- VPI (VidéoProjecteur Interactif) : pour des projections interactives

Le budget prévisionnel est évalué entre 13 000 et 16 000 € comprenant notamment :

- Le coût d'une formation pour l'équipe enseignante
- Le coût d'une maintenance réactive
- L'achat de tablettes (la première année pourrait être financée par le Sou des Ecoles puis le vidéoprojecteur interactif l'année suivante)

La Commune est désignée pour centraliser les données du projet en mairie en étroite collaboration avec le Directeur de l'école. Dans un premier temps, des études préalables de faisabilité seront entreprises notamment en rapport avec les équipements de télécommunications existants, réseau téléphonique, Wifi, etc.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur du projet avec une abstention sous réserve qu'il soit porté par l'école mais en lien étroit avec des élus référents volontaires qui sont Marjorie MONLOUBOU, Benjamin VIBERT et Christian DECHELETTE.

## **3. Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune organise dans le groupe scolaire de Pierre Longue, un service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire. C'est un service municipal facultatif, proposé aux familles, dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire et régi par un règlement intérieur.

Dans l'optique de la mise en place prochaine d'une application informatique spécifique aux services périscolaires et suite aux travaux de la commission scolaire, Madame Marie PEREIRA expose aux membres du Conseil Municipal, les modifications à apporter à ce document notamment :

- Modification du tarif de la garderie de 0,60 cts la ½ heure à 0,75 cts
- La tarification double pour les enfants qui seront laissés à la restauration scolaire sans avoir été inscrits au préalable
- Le découpage de la tarification du temps de pause méridien entre le temps restauration et le temps de garderie

Le Règlement Intérieur modifié en conséquence sera joint au dossier d'inscription scolaire et transmis à l'ensemble des parents d'élèves pour une mise à jour de la base de données.

Concernant la tarification de la restauration scolaire, le Conseil devra donner délégation à M. Le Maire pour approuver le renouvellement du marché de fourniture de repas passé conjointement avec Châtillon-en-Michaille.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur concernant le service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, tel qu'il a été présenté.

#### **4. Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'AIN (SIEA) – Modification des statuts**

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018 a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité – de la phrase suivante :

« Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le Comité Syndical. »

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85 % du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100 % pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans un délai imparti étant considérée comme avis favorable. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur cette modification statutaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **HABILITE** le Maire à signer tout document s'y rapportant

#### **5. Avis sur la demande d'enregistrement en Préfecture de la commune de Châtillon-en-Michaille en vue d'exploiter une déchetterie sur son territoire**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2018 relatif à la demande d'enregistrement du projet de la commune de Châtillon-en-Michaille d'exploiter une déchetterie sur son territoire, 1792 route de la Plaine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **EMET** un avis favorable au projet d'installation d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, 1792 route de la Plaine.

## **6. Comptes rendus des commissions**

### **COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, BATIMENTS ET AMENAGEMENTS**

Point sur les travaux en cours :

Rapporteur : Christian DECHELETTE

- les chantiers d'accessibilité ont démarré
- travaux Métral : mauvaise qualité des travaux rendus. L'entreprise est convoquée pour un état des lieux
- l'ancienne charrue a été déplacée près de la chapelle

Rapporteur : Françoise DUCRET

- une réunion est organisée le 18 juin prochain au sujet du PLUiH ET des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Rapporteur : Benjamin VIBERT

- travaux Chemin des Peupliers : les travaux d'acheminement du réseau d'eau potable ont commencé

Prochaine commission des travaux : 20/06/2018

### **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION**

Une réunion publique a lieu le 05/06/2018 à Lancrans pour présenter le projet de commune nouvelle.

Assemblée Plénière du CLIC le 21 juin à la Salle des fêtes de Lancrans

Ateliers nutritionnels organisés sur Lancrans et Confort en septembre/octobre, il faudra communiquer.

### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE**

-

### **COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME**

-

### **COMMISSION URBANISME, FONCIER, HABITAT, ENVIRONNEMENT ET PNR**

-

### **COMMISSION LOCALE DE L'INFORMATION ET DE CONCERTATION**

-

## 7. Questions diverses

- REZOPOUCE : l'inauguration a lieu vendredi 1<sup>er</sup> juin à Lancrans et a été pour les élus l'occasion de tester en situation réelle l'utilisation du réseau jusqu'à Confort.
- SCOLAIRE : une demande d'inscription anticipée à l'école de Lancrans a été soumise à la mairie. Les élus confirment la règle des nouvelles inscriptions pour les enfants ayant 3 ans dans l'année de la rentrée. Soit les enfants nés en 2015 pour cette année. La demande est donc refusée.
- COMMUNE NOUVELLE : M. Le Maire expose la présentation qui sera projetée à la réunion publique du 05 juin. Les Commissions pour la création de la Commune Nouvelle continuent de se réunir.

Sans observation ni question, M. le Maire lève la séance à 22h30.

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Marc COUTURIER**

**Le Maire,**

**Christophe MAYET**